

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2014

Publication : 21/01/2014

~~SERVICE~~ **SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE**

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 16 JANVIER 2014

DECISION

Numéro 14 – 01 – 002

Décision 2 : L'attribution du marché de fourniture et de maintenance d'un logiciel de gestion électronique transversale de documents et de gestion des correspondances.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le jeudi 16 janvier 2014 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (3 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Messieurs Jean-Paul Burdin (Vice-président) ; André Cellier (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président).

Étaient excusés : Madame Nadia Sémache ; Monsieur Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le marché de fourniture et de maintenance d'un logiciel de gestion électronique transversale de documents et de gestion des correspondances a été lancé selon la procédure d'appel d'offres restreint.

Les délais d'exécution de ce marché sont les suivants :

- Phase N° 1 : Mise en œuvre et garantie : cette phase commencera à la date de notification de l'ordre de service de démarrage adressé au titulaire et s'achèvera à la vérification positive de service régulier pour la partie " mise en œuvre ". Le point de départ du délai de garantie est la date d'admission de la vérification de service régulier.

- Phase N° 2 : la maintenance prendra effet à compter de la fin de garantie pour une durée de 5 ans.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2014

Publication : 21/01/2014

Sept candidats ont été retenus par la commission d'appel d'offres réunie le 6 juin 2013 :

Sociétés
ERIC ARCHIVAGE
ARCHIMED SA
MAARCH
SESIN
ATEXO
FSI CANON
ODYSSEE INGENIERIE

Conformément au règlement de consultation, le marché sera attribué au regard des critères suivants :

- *critère n° 1* : la fonctionnalité du logiciel et la technique utilisée (55%) :
 - o fonctionnalités disponibles et qualités : 30%
 - o ergonomie du produit, facilité d'exploitation par les utilisateurs et de paramétrage des différents profils par les administrateurs : 30%
 - o la technologie et la technique utilisées avec notamment possibilités de déconcentrations et d'exploitation distante de l'applicatif: 30%
 - o la facilité et qualité d'interfaçage avec les autres logiciels : 10%
- *critère n° 2* : le coût global d'acquisition de la prestation (35%) incluant l'achat initial du produit ainsi que le coût de la maintenance sur les cinq ans.
- *critère n° 3* : les conditions de maintenance (5%) prenant en compte les délais d'interventions et le temps de rétablissement pour les anomalies bloquantes.
- *critère n° 4* : la formation (5%) en fonction du rapport entre contenu et nombre de jours de formation.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 janvier 2014 afin d'examiner ce dossier et a décidé d'attribuer le marché de fourniture et de maintenance d'un logiciel de gestion électronique transversale de documents et de gestion des correspondances à l'entreprise **ERIC ARCHIVAGE** sise 49 avenue de la République – 69 200 VENISSIEUX.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2014

Publication : 21/01/2014

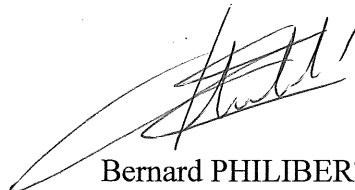
**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Conformément à la décision d'attribution susvisée, le bureau du conseil d'administration autorise le Président à signer les pièces du marché sous réserve de la production par la société **ERIC ARCHIVAGE** des pièces visées à l'article 46 du code des marchés publics.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT